

**ARCHIVE**



## Pourquoi ce stage ?

Pendant ces deux journées, nous nous donnerons la possibilité de nous interroger sur nos conditions de travail et leur dégradation d'année en année dans l'Éducation nationale.

**Comment pouvons préserver notre santé et notre sécurité au travail ? Quels sont nos droits et comment pouvons-nous les faire vivre collectivement ?**

Ce stage sera l'occasion de découvrir et de s'emparer des outils pour défendre et améliorer collectivement nos conditions de travail.

## Programme

- nos droits en matière de santé et sécurité au travail
- analyse de situations de travail réelles
- présentation des outils qui permettent de lutter contre les dégradations des conditions de travail
- ateliers pédagogiques pour construire des réponses collectives aux différentes situations
- partager des expériences et construire collectivement des réponses aux différentes questions posées.

## Qui peut participer ?

Ce stage est ouvert à tous les personnels de l'éducation de l'académie d'Aix-Marseille, syndiqué·es ou non à SUD éduc 04 : AESH, AED, enseignant·es, infirmier·es, Psy EN, administratif·ves.

## Comment s'inscrire ?

- 1• inscrivez-vous auprès de SUD éduc 04 en nous envoyant un mail à [admin@sudeduc04.org](mailto:admin@sudeduc04.org)
- 2• déposez avant le 29 décembre 2023 une demande de congé pour formation syndicale auprès de votre chef·fe d'établissement ou votre IEN de circonscription. Ci-joint un modèle de courrier à recopier ou un formulaire pour le 1er degré à remplir.

Vous trouverez les modèles du courrier à envoyer par mail à votre supérieur·e hiérarchique sur notre site internet : <https://www.sudeduc04.org/spip.php?article163>

M. le recteur s/c du/de la chef.fe d'établissement

Ou Mme/M. Le DASEN, s/c IEN de circonscription

Ou votre chef-fe de service

« Lieu », le \*\*\*

## Modèle de courrier :

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation économique, sociale et syndicale, qui se déroulera lundi 29 et mardi 30 janvier 2024 à Château-Arnoux, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature